



Cahier des charges

***Modélisation de méthodes et pratiques
Relative à l'intégration de l'Intelligence Artificielle
en entreprise et ses impacts sur les organisations, les compétences, les métiers et sur les
formations***

EDEC ENTRE LA DGEFP ET LA COALITION NUMERIQUE FRANCAISE

2019-2021

Objectif du projet : Eclairer les conditions de déploiement de l'IA dans les entreprises pour ce qui concerne les compétences et les organisations de travail et contribuer à identifier l'impact de l'IA sur ces dernières.

Il s'agit de s'appuyer sur des cas d'entreprises à analyser et à catégoriser et élaborer à titre expérimental des accompagnements à destination des entreprises afin d'identifier les pistes d'actions à généraliser.

I. CONTEXTE

Depuis quelques années, l'intelligence artificielle est devenue un sujet de débat bien au-delà du seul champ du numérique, sans doute parce qu'on pressent toute l'ampleur de ses conséquences économiques et sociétales.

Le développement sans précédent de l'**Intelligence Artificielle** génère un certain nombre d'interrogations et les impacts sociaux et économiques de ce phénomène sont au centre des enjeux des entreprises.

Un récent rapport de **France Stratégie** et du **Conseil National du Numérique** (CNNum) met en avant quelques pistes sur les enjeux du développement de l'intelligence artificielle (IA) pour l'avenir de l'emploi et de la formation professionnelle.

Le rapport identifie trois axes pour répondre aux enjeux soulevés par l'intelligence artificielle en matière de travail :

- conduire, à l'échelle de la branche ou de la filière, des travaux de prospective sur le potentiel de l'intelligence artificielle, pour assurer un bon niveau d'information et d'anticipation des acteurs ;
- assurer la formation des travailleurs aux enjeux de demain : former des travailleurs très qualifiés pour produire l'IA, et des travailleurs conscients des enjeux techniques, juridiques, économiques ou éthiques que posent le recours à des outils à base d'intelligence artificielle ;
- renforcer des dispositifs de sécurisation des parcours professionnels pour les secteurs, sous-secteurs ou catégories de métiers qui seraient fortement impactés par le risque d'automatisation.

Les entreprises perçoivent diversement l'intelligence artificielle comme une opportunité stratégique. Leurs attentes sont fortes mais elles sont encore peu nombreuses à avoir largement adopté l'IA dans leur organisation. Moins de la moitié a déployé ou prévoit une stratégie IA. L'expérimentation de l'IA est une étape essentielle pour en comprendre les impacts et les opportunités commerciales.

Face à ces constats, dans le cadre du Plan IA porté par le gouvernement, le ministère du travail accompagne une démarche, portée par le Medef Hauts-de-France et OPCALIA, ayant pour objectif d'identifier le niveau de diffusion de l'IA dans les entreprises, les freins et les leviers à cette diffusion et les besoins de compétences qui en découlent. Cet accompagnement est contractualisé dans le cadre d'un accord d'Engagements de Développement de l'Emploi et des Compétences (EDEC) signé le 7 novembre 2018.

C'est dans ce contexte que la DGEFP et la « french digital skills and jobs coalition », représentée par le MEDEF s'associent pour contribuer à partager une stratégie collective autour de l'Intelligence Artificielle, faciliter l'implémentation de solutions liées à l'intelligence artificielle au sein des entreprises, en particulier des PME en intégrant les aspects organisationnels, d'anticipation des compétences, de sensibilisation et d'accompagnement des entreprises, dirigeants et salariés.

II. PRESENTATION DES ACTEURS

La Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP)

Conçoit et met en œuvre les orientations du gouvernement en matière d'emploi et de formation professionnelle.

Ses missions :

- Construire et ajuster le cadre juridique et financier des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle avec les autres départements ministériels et les partenaires sociaux.
- Piloter la mise en œuvre des dispositifs en concertation avec l'ensemble des acteurs de l'emploi et en évaluer les résultats.
- Assurer la gestion des programmes soutenus par le Fonds social européen (FSE) en France.

LA FRENCH DIGITAL SKILLS AND JOBS COALITION, représentée par le MEDEF

Créée à l'initiative de la Commission européenne, la Coalition Française en faveur des compétences numériques est animée par le MEDEF. Ce do tank structuré autour d'un consortium d'acteurs économiques et sociaux, réunit des acteurs publics et privés et vise à faciliter la coopération inter-acteurs : les entreprises, les acteurs privés et publics, le monde associatif ; le but étant de remédier à l'inadéquation des compétences numériques (de base ou/et expertes) tant sur le marché du travail que dans la société toute entière.

Cinq objectifs :

- Mobiliser et fédérer les acteurs économiques sur les enjeux des compétences numériques pour tous,
- Identifier et promouvoir les initiatives et les bonnes pratiques
- Mener des actions concrètes sur l'ensemble du territoire.
- Susciter des prototypages d'actions concrètes
- Relever le défi de la transformation numérique des entreprises et plus largement des citoyens, en veillant à diffuser l'information pertinente sur les compétences, les emplois et les parcours, afin que chaque citoyen devienne un citoyen avisé et instruit.

III. PRESENTATION DE LA DEMARCHE EDEC

L'engagement de développement de l'emploi et des compétences (EDEC) est un accord annuel ou pluriannuel conclu entre l'État et une ou plusieurs branches professionnelles ou organisation professionnelle pour la mise en œuvre d'un plan d'action négocié, sur la base d'un diagnostic partagé d'analyse des besoins qui a pour objectifs d'anticiper et d'accompagner les conséquences des mutations économiques, sociales et démographiques sur les emplois et les compétences et de réaliser des actions concertées qui se déploient dans les territoires.

IV- OBJECTIFS DE L'ETUDE

1- Enjeux du projet

- Mettre en œuvre une dynamique de sensibilisation et de mobilisation auprès de dirigeants d'entreprise ciblés, des salariés et de l'écosystème formatif – dans des secteurs particulièrement touchés par l'IA,
- Détecter et accompagner une vingtaine de dirigeants d'entreprise, désireux de faire évoluer leurs pratiques d'évolution des compétences, pour anticiper et répondre aux évolutions engendrées par l'IA.
- Préconiser l'élaboration, sur la base de cette expérience, d'outils génériques d'aide à l'ingénierie pouvant être mobilisés et diffusés largement, de façon à permettre aux parties prenantes de se professionnaliser dans leurs démarches de développement et de transformation des compétences, dans le contexte d'introduction des technologies IA.
- Mobiliser par une démarche collective et concertée un nombre important d'entreprises et de branches.

2- Méthodologie, livrables et calendrier

Méthodologie

Il s'agit d'identifier des entreprises de divers secteurs d'activité qui feront l'objet d'une analyse poussée : des grandes entreprises mais également de plus petites entreprises qui ont mis en place des actions ou engagées une réflexion.

Le déploiement de l'IA repose sur un choix stratégique de l'entreprise, autour de bénéfices bien identifiés. Le niveau de digitalisation comme la disponibilité et la mobilisation de ressources humaines pluridisciplinaires sont des prérequis essentiels pour la réussite des projets.

En amont du volet 1, le prestataire réalisera un recueil des ressources et dispositifs existants sur les sujets de l'emploi, des compétences et de la formation auprès des membres du comité de pilotage et autres acteurs qui participent au développement de l'intelligence artificielle au niveau national.

Objectifs et résultats attendus :

Volet 1 :

Le prestataire sera amené à réaliser :

- une analyse de la perception des enjeux de l'entreprise en matière d'intelligence artificielle ;

- un état des lieux des pratiques et motivations qui ont permis à l'entreprise d'implémenter des solutions IA ;

- une identification des solutions IA mises en place ;

- une identification des leviers qui ont facilité l'appropriation et le déploiement de l'intelligence artificielle en matière notamment d'organisation de travail, (avec un focus sur la place du management), et de compétences identifiées ;

- une identification de ses impacts sur les métiers et les compétences et les actions mises en place par les entreprises pour y répondre.

Le prestataire devra proposer un panel significatif reposant sur la diversité des entreprises et des secteurs. Il s'agit dans les entreprises observées/accompagnées :

- de présenter l'écosystème de l'entreprise en matière d'intelligence artificielle pour faciliter l'accès aux marchés, augmenter leur productivité, avoir des perspectives de croissance économique et identifier les besoins en termes de pluridisciplinarité ;
- d'identifier et analyser les impacts globaux de l'IA dans l'entreprise et notamment :

- Les impacts opérationnels de l'Intelligence Artificielle sur la stratégie des entreprises ;
- Les gains de productivité et le retour sur investissement de la ou des solution(s) envisagée(s) ;
- Les impacts en matière d'emploi, de compétences et d'organisation de travail de la stratégie adoptée en matière d'intelligence artificielle.

Ce travail exploratoire doit permettre :

- de démontrer les impacts opérationnels de l'Intelligence Artificielle sur la transformation des compétences avec la mise en place de dispositifs et des actions de développement de compétences et le développement de la pluridisciplinarité dans les métiers ;
- d'accompagner les transformations issues de l'IA au travers de la sensibilisation, de la formation ;
- d'identifier les besoins des entreprises en prenant en considération les dimensions liées à l'éthique, à la conformité, au développement durable...
- et in fine de permettre la modélisation de pratiques et de méthodologies appliquées par les entreprises en prenant en considération le secteur et l'environnement dans lequel elles se situent.

Cette modélisation qui découlera du travail exploratoire réalisé au sein des entreprises et, plus globalement, des acteurs pionniers sur l'intelligence artificielle facilitera l'accompagnement et la sensibilisation des entreprises, à travers trois dimensions essentielles :

- Stratégie / compétitivité
- Technologie / innovation
- Emploi / formation/ organisation de travail

Le recueil se fera à partir des ressources documentaires disponibles sur le sujet, d'entretiens individuels et/ou collectifs avec les entreprises et d'entretiens institutionnels (destinés à formaliser ce qui existe avec une revue de littérature) ou d'autres modes de détection.

Deux livrables sont attendus sur ce premier volet :

- une première synthèse qui identifie les facteurs clés de réussite et les points d'attention autour des emplois et compétences avec des préconisations et les actions spécifiques d'accompagnement au changement, voire les implications managériales ;
- une cartographie de cas d'usage d'entreprise détaillant les pratiques des entreprises et une vidéothèque de témoignages précis, croisant les approches des chefs d'entreprises et des salariés.

Le volet 2 :

Le prestataire choisi s'appuiera sur les recommandations résultant des travaux du volet 1 pour élaborer des outils génériques d'accompagnement et d'aide à l'ingénierie des entreprises, pouvant être mobilisés.

Ce volet 2 pourra, le cas échéant, faire l'objet d'un appel à projet distinct. Il devra faire preuve d'innovation dans sa forme et prévoir un moyen de vérifier son appropriation par les cibles de cette étude (les dirigeants, les salariés, voire « les accompagnants » du changement).

Livrables attendus :

Une proposition d'ingénierie d'accompagnement des entreprises reposant sur une phase de test préalable. L'accompagnement proposé devra associer les salariés des entreprises et aborder l'aspect de l'organisation de travail.

Déclinaisons opérationnelles attendues résultant de volet promotionnel :

- Un évènement promotionnel, mettant en exergue les résultats des travaux ;
- Une préconisation de relations médias à déployer opportunément ;
- L'identification d'entreprises ambassadrices.

Les porteurs de projet seront partis prenantes pour assurer le relais avec l'échelon territorial. Une manifestation de présentation du projet pourra être initiée auprès de l'ensemble des branches, territoires et entreprises afin de les inciter à déployer des projets similaires.

Lancement de la consultation	Janvier 2020
Date limite de réception des offres	21 février 2020
Audition des candidats présélectionnés	fin février- début mars 2020
Réunion de cadrage de lancement	16 mars 2020
Réunion de restitution intermédiaire	15 juin 2020
Finalisation des travaux	31 décembre 2020

Cible

Dirigeants d'entreprises, TPE/PME, salariés, demandeurs d'emploi, jeunes

Périmètre

Expérimentation : grandes métropoles et zones rurales, diversité interprofessionnelle et de taille des entreprises

IV. MISSIONS ASSIGNEES AU PRESTATAIRE

Les offres présentées peuvent faire l'objet d'un consortium d'acteurs mêlant des expertises différentes pour répondre aux présentes missions assignées au prestataire.

Contenu des offres

L'offre du prestataire devra comporter :

- des précisions sur son approche et une pré-proposition de ce qui pourrait être mis en œuvre ainsi que le calendrier de déploiement de l'offre proposée ;
- un budget comportant a minima, le nombre de personnes mobilisées, le nombre de jours et le montant total en € HT. Le budget précisera également les autres frais éventuellement liés à la mission (déplacements, frais techniques, ...). Le budget devra faire apparaître clairement les 2 volets de cet appel d'offres ;
- une présentation de l'équipe d'intervention, de ses compétences et de son expérience sur ce type de travaux, et des éventuels sous-traitants ;
- des références générales sur des projets similaires.

Sélection du prestataire

Le choix définitif du prestataire sera fondé sur :

- Le respect du cahier des charges
- la qualité de la compréhension de la demande
- la pertinence, la créativité et la qualité de la méthodologie proposée
- la réalité des moyens mis en œuvre
- l'expérience avérée d'une opération similaire
- le coût de l'opération

V. CONDITIONS DE REALISATION

Obligations du prestataire

- Propriété. Toutes les actions menées dans le cadre du présent projet sont la propriété des signataires de l'EDEC.

- Confidentialité. A travers les données issues des acteurs, le prestataire pourra éventuellement avoir accès à des informations sensibles. Il s'engage à respecter les contraintes de diffusion imposées par ceux qui les auront fournies.
- Délai. Dans tous les cas de figure, le prestataire retenu fera état auprès du Comité de pilotage des difficultés qu'il pourra rencontrer pour honorer les échéances. Il appartiendra alors à ce dernier de prendre les décisions adéquates sans que cela implique un travail supplémentaire pour le prestataire retenu.

A titre informatif, le prestataire s'engage à avertir le Comité de Pilotage en cas de partenariat pour toute ou partie de la réalisation de la mission.

Pilotage et suivi des travaux

La maîtrise d'ouvrage du projet sera assurée par le comité de pilotage.

VI. CONDITIONS D'ENVOI DES OFFRES

La réponse à l'appel d'offres sera adressée (par mail) avant le 21/02/2020 (12 H00 à :

- DGEFP : Dimitri FORGES (dimitri.forges@emploi.gouv.fr)
- MEDEF – secrétariat de la Coalition française pour les compétences numériques :
omenneteau@medef.fr
- afages@medef.fr